



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ÉRABLE  
VILLE DE PLESSISVILLE

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Plessisville, que lors de la séance ordinaire du 5 juin 2023 à 20 h, dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville située au 1700, rue Saint-Calixte à Plessisville, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### 1. Immeuble situé au 2515, avenue Vallée :

Demande dont la nature et l'effet sont d'accepter la construction du bâtiment accessoire (étuve) à une distance de 2,73 m de la marge de recul au lieu de 10 m, comme prescrit à la grille des usages et des normes du règlement 1703 sur le zonage pour la zone à dominance industrielle 100.

QUE toute personne peut se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance, relativement à cette demande.

PLESSISVILLE, ce 19 avril 2023

La greffière adjointe,

Caroline Grégoire